



Rat der
Eidgenössischen
Technischen
Hochschulen

Conseil des
écoles
polytechniques
fédérales

Consiglio
dei
politecnici
federali

Cussegl da
las scolas
politecnicas
federalas

Board of the
Swiss Federal
Institutes
of Technology

Conseil des EPF, Häldeliweg 15, 8092 Zurich

Par e-mail à: jerome.huegeli@sbfi.admin.ch

Département fédéral de l'économie, de la formation
et de la recherche DEFR

Zurich, le 23 mars 2023 / CC

Consultation relative à la Loi fédérale sur les tâches, l'organisation et le financement de l'Agence suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité (Loi sur Movetia)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Vous nous avez donné la possibilité de prendre position sur la Loi fédérale sur les tâches, l'organisation et le financement de l'Agence suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité (Loi sur Movetia), ce dont nous vous remercions.

L'agence nationale Movetia est un partenaire important pour les acteurs du secteur de la formation et de la recherche en Suisse en matière d'encouragement et de promotion des échanges internationaux. Le projet de loi a pour but de la transformer en un établissement fédéral de droit public pour mieux tenir compte des principes du gouvernement d'entreprise de la Confédération. Le Conseil des EPF et les institutions du Domaine des EPF **accueillent favorablement** la nouvelle base légale élaborée à ces fins.

Nous suggérons toutefois d'employer la désignation «**Agence suisse pour la coopération et la mobilité internationales en matière de formation (Movetia)**», l'objectif poursuivi par le projet de loi étant la promotion de la coopération et de la mobilité internationales ainsi que les tâches en lien avec la Loi fédérale sur la coopération et la mobilité internationales en matière de formation (LCMIF).

De plus, nous voudrions insister sur le fait que l'agence Movetia ne peut remplir les objectifs mentionnés à l'art. 2, c'est-à-dire «promouvoir la coopération et la mobilité internationales dans le domaine de la formation», que si elle est dotée des **ressources financières nécessaires**.

Les acteurs FRI de Suisse restant exclus du programme d'éducation Erasmus+ de l'Union européenne, d'autres approches permettant de promouvoir la coopération et la mobilité internationales dans la formation revêtent une importance stratégique évidente. Plusieurs universités suisses, dont l'ETH Zurich et l'EPFL, ont dès lors décidé de prendre part à l'initiative «universités européennes» de la Commission européenne, dont l'objectif est de renforcer la mise en réseau des universités

Conseil des EPF

Häldeliweg 15, 8092 Zurich
Hirschengraben 3, Case postale, 3011 Berne
T +41 58 856 86 82, www.cepf.ch

Michael O. Hengartner
T +41 58 856 86 01, M +41 79 784 72 05
michael.hengartner@ethrat.ch

Conseil des EPF, page 2

européennes entre elles, tout en préservant leur compétitivité mondiale à long terme. Les universités suisses qui projettent d'y participer peuvent soumettre une demande de contribution financière à Movetia.

Il semblerait néanmoins que les ressources dont dispose Movetia à ces fins durant l'année en cours ne suffiront pas pour répondre à toutes les demandes. Paradoxalement, la motivation des universités suisses de se mettre en réseau avec leurs homologues européennes pourrait donc avoir des conséquences dramatiques sur le budget de Movetia dédié à la mobilité. Il ne faudrait surtout pas que la participation des hautes écoles suisses à «universités européennes», qui revêt une haute importance stratégique vu le contexte politique ambiant, se fasse au détriment de la mobilité classique.

La participation des hautes écoles suisses aux alliances universitaires dans le cadre de l'initiative «universités européennes» ne doit pas remplacer la mobilité, mais bien l'étoffer de manière ciblée. Nous estimons dès lors indispensable de faire en sorte d'augmenter les ressources de Movetia en conséquence.

Enfin, nous souhaiterions rappeler une fois encore que les mesures déployées actuellement en Suisse pour remplacer un programme d'éducation multilatéral tel qu'Erasmus+ 2021–2027 n'ont qu'une portée des plus limitées. C'est pourquoi le Conseil des EPF reste convaincu que la Suisse doit retrouver son statut d'Etat associé à part entière, non seulement en ce qui concerne le paquet Horizon de l'Union européenne, mais aussi le programme d'éducation Erasmus+.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à notre prise de position et nous tenons volontiers à votre disposition en cas de questions.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

Michael O. Hengartner
Président du Conseil des EPF